

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 5 décembre 2025 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 11 décembre 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSE, Sylvie GOYARD, Bruno DIANO.

Excusés ayant donné pouvoir : Jordan LE CARO à Maryse NADALIN, Fabien DEBENATH à Martial VINCENT, Thierry MOUGEOT à Valérie MONTAGNE, Jean-Pierre RIFLER à Laurence PORTE, Ahmed KELATI à Sylvie GOYARD

Absents : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

2025.84 – Budget Principal 2026 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Considérant que préalablement au vote du budget principal 2026, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Considérant qu'afin de faciliter la gestion comptable du 1^{er} trimestre 2026, et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025.

Considérant le montant des crédits votés de 4 219 312.37€ aux chapitres 20, 204, 21 et 23 pour l'année 2025, hors restes à réaliser, le montant maximal des crédits à ouvrir avant le vote du budget 2026 est de 1 054 828.09€

Considérant qu'il est proposé en anticipation du vote du budget 2026, d'autoriser les inscriptions d'investissement mentionnées ci-dessous :

- Chapitre 21, article 21318 (opération 2601)	5 000€
- Chapitre 21, article 21321 (opération 2602)	25 000€
- Chapitre 21, article 21318 (opération 2603)	70 000€
- Chapitre 21, article 21312 (opération 2604)	10 000€
- Chapitre 21, article 21838 (opération 2605)	10 000€
- Chapitre 21, article 21318 (opération 2606)	80 000€
- Chapitre 21, article 21318 (opération 2607)	30 000€
- Chapitre 21, article 2151 (opération 2609)	15 000€
- Chapitre 21, article 2188 (opération 2613)	15 000€

TOTAL **260 000€**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **autorise** le Maire à mandater avant le vote du budget 2026, des dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts ci-dessus.